



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 55-2025 Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 21 août 2025 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Stéphane Jayet, responsable politique du tourisme et membre du Comité de direction, et de M. Boris Mury, secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité, des informations apportées et des réponses aux questions.

Le préavis 55-2025 a pour but de réaliser un mandat d'étude pour élaborer une stratégie quatre saisons sur le massif de la Dôle, entre la Région et ses partenaires, et de mettre en place un plan d'action contenant des mesures pour diversifier les activités touristiques du massif à moyen et long terme, ainsi qu'un plan d'investissements. L'objectif étant de poursuivre la restructuration des installations de ski alpin et nordique, tout en développant de nouvelles activités telles que le tourisme pédestre, le vélo, le patrimoine et la sensibilisation à l'environnement.

Contexte

Le 30 octobre 2024, le Conseil intercommunal a accepté par 113 voix pour (11 pour le renvoi à une commission et 3 abstentions) le postulat Moret et consorts « *Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle* » avec un renvoi direct au Comité de direction (CODIR). Le Conseil intercommunal avait ainsi estimé à la suite des débats sur les crédits à Télé-Dôle SA que compte tenu de l'impact du changement climatique, il est désormais temps d'entrer dans une période de transition du massif de la Dôle vers un tourisme quatre saisons sur le domaine, à travers une stratégie concrète. En effet, les jours d'enneigement diminuent et au vu du changement climatique qui s'accélère, d'ici à l'horizon 2040-2050, le ski se fera de plus en plus rare, en particulier en-dessous de 1'300m d'altitude. Pour préserver le tourisme et l'attractivité du massif de la Dôle, il est donc indispensable de développer de nouvelles activités, toutes saisons, tout en tenant compte de leur potentiel impact sur l'environnement.

Le Comité de direction a donc pris en considération ce postulat et demande un crédit d'un montant de CHF 115'234 TTC par le biais du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) pour mandater un bureau d'étude afin d'analyser la situation actuelle du massif, élaborer une stratégie de diversification des activités touristiques et définir un plan d'action et de mesures à mettre en œuvre à l'horizon 5 à 10 ans.

Région de Nyon a lancé un appel d'offres pour la réalisation du mandat, auquel quatre bureaux ont répondu. Le bureau Relief, basé à Aigle, a été retenu sur la base d'une grille d'évaluation et notation.

Discussion et analyse

M. Stéphane Jayet a présenté le préavis, et rappelé que le financement de cette étude est prévu par le FRAT, via les taxes de séjour. La Commission du tourisme a été consultée et s'est prononcée à l'unanimité pour la réalisation de cette étude.

À une question d'un commissaire sur le fait que les collègues français sont peu proactifs pour les quatre saisons, il est rappelé qu'il n'existe aujourd'hui pas de contrat pour la saison estivale. Cependant, une stratégie quatre saisons est en cours de réalisation également de l'autre côté de la frontière.

La Commission ad hoc souligne qu'une collaboration étroite entre les communes directement concernées (Chéserex, Gingins, La Rippe et Saint-Cergue), les partenaires français, les partenaires touristiques, les associations environnementales, les entreprises de transport, ou toute autre partie prenante à impliquer, est importante pour mener à bien cette étude, ainsi que la stratégie dans sa réalisation et mise en œuvre. Nous saluons le travail préliminaire d'identification des partenaires à impliquer et consulter que le bureau Relief a fourni dans le dossier d'offre (voir Annexe au préavis). Région de Nyon et le bureau Relief choisiront ensemble toutes les entités à contacter en vue des séances participatives pour créer la vision stratégique quatre saisons.

Aux yeux de la Commission ad hoc, le bureau Relief dispose d'une expérience reconnue dans les domaines du tourisme et du patrimoine. Région de Nyon a par ailleurs pris contact avec plusieurs stations et destinations, dont Verbier et Villars, qui ont travaillé avec le bureau sélectionné. Les retours recueillis ont été globalement très positifs.

Concernant des soutiens du Canton à cette étude, le développement d'un tourisme durable et quatre saisons s'inscrivant pleinement dans le cadre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), il est certain qu'elle sera financée à 50%. En revanche, une subvention supplémentaire de 20% dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR) semble peu probable, Saint-Cergue étant la seule commune faisant partie du périmètre NPR tel que défini par la Confédération et appliqué par le Canton.

Résumé et vœu de la Commission

La Commission ad hoc est convaincue qu'il est indispensable de mener cette étude pour permettre de lancer la dynamique et démarrer une stratégie quatre saisons concrète sur le massif de la Dôle avec un plan d'action. La Commission ad hoc à l'unanimité de ses membres présents recommande l'adoption du préavis 55-2025. La CoAH souhaite toutefois exprimer comme vœu au CODIR, que ce travail soit effectué en coordination avec nos voisins français, et que le périmètre du Col de la Givrine et de son restaurant soient bien pris en compte dans la planification, car ceux-ci ne figurent pas dans le PPA. En effet, les partenaires français n'étaient pas explicitement mentionnés dans l'appel d'offres par Région de Nyon, mais figurent dans le dossier d'offre fourni par le bureau sélectionné pour le mandat.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 55-2025 Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. Accorder, dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme, le crédit de CHF 115'234 en faveur de la réalisation d'un mandat d'étude pour l'élaboration d'une stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle,
2. D'imputer le montant total de CHF 115'234 sur le compte des soutiens ponctuels par le FRAT.

Mies, le 5 septembre 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jean-Valentin de Saussure, rapporteur	
Mies	
Christine Trolliet	
Duillier	
Pierre Stampfli	
Chavannes-de-Bogis	
Yves Blondel	
Mont-sur-Rolle	
Mario-Charles Pertusio	
Eysins	Excusé